

**VILLE DE BRUXELLES
COMMUNIQUE DE PRESSE
ECHEVINAT DE LA PROPETE PUBLIQUE**

Organisation de la fête de l'Aïd le 4 octobre

Bruxelles, le 26 septembre - A l'occasion de la fête de l'Aïd célébrée par la communauté musulmane, la Ville de Bruxelles met en place un site d'abattage temporaire, en collaboration avec le Conseil Consultatif des Mosquées. Ce site permettra l'abattage de 600 moutons au Quai des Usines. Une salle des fêtes est également mise à disposition des Musulmans.

« Pour la 9ème année, la Ville de Bruxelles met tout en œuvre pour organiser au mieux un abattoir temporaire dans le cadre de la fête de l'Aïd El-Adha. Il s'agit de permettre à la communauté musulmane de fêter cet événement dans la convivialité et de pratiquer l'abattage rituel des moutons dans des conditions d'hygiène et de propreté irréprochables » a expliqué Karine Lalieux, l'Echevine de la Propreté Publique de la Ville de Bruxelles.

Le site d'abattage temporaire est mis à la disposition des habitants de la Ville, ainsi que ceux de Saint-Josse et Evere, le jour de la Fête du Sacrifice, soit le 4 octobre prochain. **Le site sera ouvert de 8h à 16h30.**

Le hall réservé à cet effet est situé **Quai des Usines, 95 (à proximité de MABRU)**. Il offre des possibilités de parking.

Les personnes désireuses d'utiliser les infrastructures mises à disposition par la Ville, doivent **s'inscrire préalablement (contre une redevance de 15 euros)**. Les habitants de Saint-Josse ou d'Evere auprès de leur commune, les habitants de Bruxelles aux adresses ci-dessous :

Centre administratif

Casier judiciaire (1er étage)
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles
02 279 62 20

Ce guichet est ouvert du jeudi 25 septembre au jeudi 2 octobre 2014 inclus :

- le jeudi 25 septembre et le jeudi 2 octobre, de 8h30 à 18h
- le vendredi 26 septembre de 8h30 à 12h
- du lundi 29 septembre au mercredi 1er octobre, de 8h30 à 15h

ou au **Bureau de liaison à Laeken** (Antenne décentralisée)
Boulevard Emile Bockstael, 246

1020 Bruxelles (Laeken)
02 279 37 17

Ce guichet est ouvert du jeudi 25 septembre au jeudi 2 octobre 2014 inclus :

- le jeudi 25 septembre et le jeudi 2 octobre, de 8h30 à 11h30
- du vendredi 26 septembre au mercredi 1er octobre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h

Quelques changements dans l'organisation auront lieu cette année :

- Les animaux non accompagnés d'une autorisation de transport et d'abattage ne seront plus admis sur le site. Aucun permis ne sera délivré sur place le jour de la Fête. **L'inscription préalable est donc indispensable.**
- Conformément aux exigences du permis d'environnement, un nouveau circuit d'abattage a été mis en place. **Il exclut la circulation des propriétaires des animaux dans les installations d'abattage.**
- **Une seule autorisation de transport et d'abattage**, dont le prix par animal est fixé à 15 €, **sera accordée par personne** (Ville, Evere, Saint-Josse). Une personne se présentant au guichet ne pourra venir qu'avec une seule procuration (pour une autre famille ou un voisin par ex.). Le jour de la Fête, la personne dont le nom figure sur l'autorisation d'abattage devra être présente et accompagner son animal

L'événement mobilise quelque **50 hommes des services de la propreté** publique assignés au nettoyage, à l'approvisionnement des sacs en plastiques, à la gestion de l'entrée et de la sortie des animaux. Les vétérinaires de la Ville, un service Croix Rouge, et une présence policière ainsi que de Stewards BRAVVO sont également mobilisés à cette occasion.

Le Conseil Consultatif des Mosquées de la Ville de Bruxelles se charge de recruter les sacrificateurs et habilleurs nécessaires au bon déroulement des opérations. Il assure également l'animation de la salle des fêtes.

Contact presse

Romain.dereusme@brucity.be – 0485/41.59.57